On a beaucoup reproché cette conclusion à Ricardo ; les uns l'ont traitée d'hypothèse gratuite, les autres de théorie inhumaine.

Ricardo exprime une tendance vraie dans l'hypothèse où il se place ; et cette hypothèse est un cas très général et très réel dont il n'est pas inhumain, mais charitable, d'avertir les classes ouvrières ; au surplus, il est donné à la prévoyance de l'homme et au génie du progrès de contre-balancer cette tendance des salaires à la baisse, même jusqu'au point de la convertir en une tendance à la hausse.

D'abord, l'accroissement de la population peut être ralenti et le nombre d'ouvriers limité par des mariages tardifs et prévoyants ; une meilleure distribution de la population peut être obtenue ; une émigration efficace peut s'établir. — En second lieu, l'augmentation du capital disponible et du travail peut être accélérée. — En troisième lieu, l'art agricole peut avancer et contre-balancer par ses progrès l'effet de l'accroissement de la population ou de l'augmentation des acheteurs. — Enfin, l'industrie en général ne cesse de progresser et de donner à des prix toujours plus bas des quantités plus grandes de produits, de façon que l'ouvrier peut voir s'accroître sous une double forme le salaire qu'il reçoit ; la somme en monnaie est plus forte, et cette monnaie est douée d'une plus grande puissance d'achat, malgré sa dépréciation progressive (439).

La condition des classes les plus nombreuses est un symptôme social de la plus haute importance. La condition précaire des ouvriers n'est pas seulement un malheur pour eux, elle est un danger social. Lorsque les crises sévissent, que les chômages se prolongent, que le malaise pèse sur les populations des grandes villes, s'il arrive que des causes politiques de mécontentement viennent former l'appoint de ces souffrances matérielles, une sorte de délire épidémique peut s'emparer de tout un peuple ; l'ouvrier, l'estomac vide, l'œil hagard, descend dans la rue, forme l'avant-garde des partis et joue sa vie pour renverser un gouvernement qui n'est point cause de la misère, mais qui a souvent le tort de s'attribuer le rôle de providence dans les temps de prospérité, de faire des promesses illusoires, de méconnaître ses attributions et de n'avoir pas vulgarisé une saine instruction.

708*. En fait, cependant, la condition des classes les plus nombreuses et les plus pauvres va s'améliorant ; il y a une grande différence en bien, si l'on compare leur condition actuelle avec



celle du dernier siècle, et *a fortiori* avec celle des siècles précédents [1], avec celle de l'antiquité ou des pays où règne encore l'odieuse pratique de l'esclavage. La liberté du travail ou le progrès scientifique ont tenu les promesses faites en leur nom. Les travailleurs des campagnes, comme ceux des villes, sont mieux nourris, mieux logés, mieux habillés, mieux payés en un mot, en même temps qu'ils produisent plus et mieux, que leur intelligence est relativement mieux cultivée et moins accessible à l'influence des préjugés, bien que, sous ce rapport, il y ait encore énormément à faire.

Ici, remarquons que l'amélioration du sort des classes les plus nombreuses de la société est l'objet constant de l'économie politique, comme il ressort de l'ensemble des questions traitées dans ce volume. Voy. plus particulièrement, après ce chapitre, le XXXIe, dans lequel on considère ensemble les Salaires et les Profits, et le XXXVe, traitant de la Population, du Bien-être et de la Misère, vaste et complexe sujet plus longuement développé dans notre volume sur les questions *de Population*.

Nous parlons, au chapitre final XXXVII, de l'utopie de l'*égalité* des conditions, de l'égalité des rétributions et de l'égalité des salaires, dont il a déjà été question dans le chapitre précédent (688 et suiv.).

### § 6. Influence des Machines sur le salaire.

709. Nous avons analysé dans la première partie (chap. XIII) l'action économique des *machines* et du *progrès* industriel en général dans la production. Nous avons constaté : que la société retire de tout progrès, mécanique, scientifique, commercial, administratif, etc., plus de satisfaction pour moins d'efforts, satisfactions qui peuvent se mesurer par la puissance de l'industrie moderne ; — et que les progrès de l'industrie ne tardent pas à guérir les maux individuels qui résultent quelquefois, mais pas toujours, du déplacement du travail et du capital, ces maux ne pouvant entrer en ligne de compte avec les avantages sociaux qui les contre-balancent, et étant d'autant moindres que l'industrie est plus prospère.

Le plus vif de ces maux est le déplacement des ouvriers ; mais nous avons énuméré les diverses circonstances qui font, de l'in-

[1] Selon Vauban (*Dîme royale*, 1707. Voy. *Collect. des princ. économistes*, vol. I), un dixième de la nation mendiait vers la fin du dix-septième siècle, cinq dixièmes se rapprochaient de cet état, et trois dixièmes étaient fort mal à l'aise !

troduction brusque des machines ou perfectionnements, un cas rare et exceptionnel, dont les effets sont d'autant moins sentis par les ouvriers déplacés que le capital va croissant, que l'industrie est plus prospère, que les professions sont plus libres et plus accessibles, et que les travailleurs déclassés peuvent plus facilement retrouver une occupation lucrative et pourvoir à leurs besoins pendant le chômage momentané, au moyen des économies antérieures (Voy. chap. XIII, § 5).

Il faut encore dire, en atténuation de cet effet :

Que toute économie par le fait de la machine laisse disponible un capital qui alimente d'autres salaires. Voir l'analyse que nous avons faite du phénomène (307) ;

Que les machines, devant être conduites et surveillées, créent des fonctions d'ordre supérieur et mieux salariées ;

Que les machines, simplifiant la production, diminuent les prix et augmentent la consommation, d'où résulte une plus grande demande de produits et de travail, soit une hausse des salaires ;

Qu'en diminuant les frais de culture, de fabrication et de transport, elles diminuent les prix des produits consommés et augmentent indirectement le salaire réel ;

Qu'elles permettent d'entreprendre des travaux impossibles sans elles et qu'elles créent ainsi des occupations nouvelles ;

Qu'elles emploient pour leur construction et leur entretien d'importantes catégories d'ouvriers.

D'où l'on peut conclure que les machines n'amènent la baisse des salaires que dans des cas et des circonstances exceptionnels et que leur effet général doit être la hausse des salaires.

C'est la conclusion à tirer par le raisonnement de l'analyse des phénomènes économiques ; c'est celle des *faits* observés dans les diverses branches d'industries qui ont été perfectionnées par l'application des moyens mécaniques et autres.

### § 7. Salaires de l'Artiste, du Savant et de l'Entrepreneur.

710. Les artistes sont les ouvriers qui font œuvre de talent et de goût à divers degrés. — Les savants sont aussi de véritables travailleurs, soit qu'ils découvrent, soit qu'ils vulgarisent les découvertes et qu'ils frayent la voie aux entrepreneurs d'industrie.

Les travailleurs ou employés de talent, les hommes d'art ou de science qui coopèrent à la production, perçoivent pour leur travail un *salaire* lié d'une manière intime avec l'*intérêt* de leur *capital* intellectuel ou immatériel (107, 692).



Ce salaire de l'artiste ou du savant ne diffère du salaire de l'ouvrier que parce que celui-ci contient une moindre partie d'intérêt de ce capital moral. L'analogie est évidente ; et tout ce qui a été dit sur le salaire des ouvriers ou employés s'applique au salaire des deux autres espèces d'agents.

L'*entrepreneur* est également un ouvrier de la production par son travail, soit physique, soit intellectuel, et il faut faire entrer en ligne de compte le *Salaire* de son travail et l'*Intérêt* de son capital moral également réunis (56, 107, 692, 679, 689).

Nous dirons plus loin (chap. XXX) quelles sont les causes de la part élevée qu'il a en outre dans le *bénéfice*.

711. Le travail du savant diffère en général de celui de tous les autres travailleurs en ce sens que quelques-uns de ses services durent éternellement. Dès qu'il a fait connaître un fait, une loi, un procédé, l'acquéreur peut en faire usage autant de fois et aussi longtemps qu'il veut, sans être obligé d'avoir de nouveau recours aux lumières du savant. En outre, l'idée scientifique, inappropriable de sa nature, tombe toujours plus ou moins dans le domaine public. Il en résulte que, dans notre état social, il est rare de voir un savant s'enrichir uniquement par la science, si ce n'est, toutefois, en considération. Notre société est donc en désaccord avec les doctrines de ceux qui voudraient récompenser les travailleurs en raison directe de leurs *capacités* (689) ; elle serait plus en harmonie avec la doctrine communiste, qui tend à limiter l'aristocratie du talent et à ne lui donner qu'une haute paye de considération. L'imprimerie et la liberté des sociétés modernes, en amenant une grande concurrence dans la classe des savants, ont tendu à réduire leurs salaires ; mais, d'un autre côté, elles ont créé de nouveaux travaux et, par conséquent, de nouveaux débouchés à leurs facultés. Somme toute, dans ces professions, comme dans toutes les autres, on remarque que ces salaires ne se maintiennent à un taux élevé que dans certaines branches où, par suite de difficultés ou de toute autre cause, le nombre de savants ou des artistes est encore restreint.

La considération, la gloire, les dignités, entrent en ligne de compte dans la fixation du salaire, et tendent à maintenir les services des savants à bas prix. L'attrait inhérent aux recherches scientifiques, l'honneur qu'on y attache, rendent cette classe de

travailleurs moins sensible au profit pécuniaire, et plusieurs se trouvent suffisamment récompensés par un *salaire moral* ou même par le simple plaisir qu'ils ont à vulgariser leurs idées[1].

712. Le salaire des artistes, des savants, des entrepreneurs, ou, en d'autres termes, la valeur de leur travail, se détermine en vertu de la quantité du travail qu'ils fournissent et de la concurrence qu'ils se font (696).

De même que plus on est propriétaire de terre et de capital matériel, et plus on a droit à un revenu supérieur à celui des autres hommes, — plus on a de force et d'adresse physique, plus on a de talent, d'intelligence, de qualités morales, et plus on est rétribué. Entre deux avocats, n'est-ce pas celui qui donne de meilleurs conseils, ou qui gagne le plus souvent ses procès, qui peut exiger le meilleur salaire? Entre deux caissiers, n'est-ce pas celui qui a la conduite la plus régulière, qui inspire le plus de confiance, pour lequel on fait de plus grands sacrifices? Ce que nous disons de l'avocat s'applique à l'artiste, au savant, au littérateur, etc. Ce que nous disons du caissier s'applique aussi à toutes les professions où il faut de la fidélité, du dévouement, de la droiture, de la tempérance, etc. Telle est la règle ; les exceptions, fort nombreuses d'ailleurs, qu'on pourrait citer, seraient le plus souvent empruntées aux industries et aux professions organisées d'une manière anormale, en monopole, en dehors du droit commun et du principe de liberté.

Mais pour que le talent soit récompensé en raison directe de son utilité et de sa valeur économique, il faut que cette valeur soit reconnue par la société ou par les membres de la société qui en ont besoin (388). Nous disons valeur économique, parce qu'il y a tel talent qui, dans son genre, peut avoir un grand mérite, une haute valeur artistique, littéraire, scientifique, comme on dit en termes usuels, et n'avoir pas une grande valeur en échange, un grand pouvoir d'achat (13, 372).

Des hommes très habiles, très instruits, sont souvent très peu salariés, parce que ce qu'ils savent produire satisfait peu

[1] Car, de même que les profits matériels développent ce que les phrénologistes appellent de l'acquisivité, de même aussi l'accumulation des éloges et des honneurs rend le savant et l'artiste avides d'honneurs et de compliments. — C'est bien à tort cependant que M. Jobard déjà cité (171, 174) nous a fait dire dans divers écrits, et notamment dans son *Organisation de la propriété industrielle*, 1851, p. 118, que les compliments peuvent et doivent, selon nous, suffire aux savants, aux artistes, aux inventeurs.



les besoins de la société et ne possède qu'à un degré inférieur le premier fondement de la valeur des choses, l'utilité directe.

Si l'on analyse bien la position des talents méconnus, on verra que là est le plus souvent toute la cause de leur position précaire au milieu des autres hommes. Il est rare que les découvertes vraiment utiles et fécondes soient tout d'abord nettement formulées, et que leurs auteurs sachent et puissent en faire sentir les avantages réels et positifs ; de sorte qu'il leur est impossible de trouver à rendre des services ayant une valeur en échange convenable. Ce phénomène économique tient à la marche de toutes choses ici-bas et à notre nature ; si l'homme de génie meurt pauvre et ignoré, ce n'est pas, à tout prendre, la faute du milieu social au sein duquel il se produit ; c'est qu'il y vient incomplet et trop tôt. Pourquoi? Demandez à la Providence. Toutefois, il est à remarquer que ces injustices du sort diminuent en proportion de la diffusion des lumières, et avec l'abondance du capital capable de solliciter le talent, et de le rétribuer.

713. Pour apprécier les causes de la valeur en échange des services des travailleurs de talent, c'est-à-dire des revenus qu'ils peuvent et doivent procurer, il ne faut pas oublier que la valeur de ces services, dont le premier fondement est dans leur utilité, se règle aussi par la loi de l'offre et de la demande, combinée avec celle des frais de production[1]. Toutes choses égales d'ailleurs, c'est le talent qui a le plus coûté, c'est le talent le plus demandé et le moins offert qui se fait encore rétribuer davantage. Quand on voit un grand talent à bas prix, l'une des trois choses suivantes a lieu : — ou le possesseur de ce talent en fait don aux hommes par amour de la gloire, par dévouement, etc. ; — ou bien les produits de ce talent sont offerts en grande quantité par des savants ou des artistes du même ordre ; — ou bien

[1] Un paysan de notre connaissance ayant porté, chez un chirurgien, son fils qui s'était cassé la jambe, fut fort surpris que, pour un travail de vingt minutes, le docteur lui demandât 50 francs, quand il ne gagnait, lui, cette somme qu'en un mois de labeurs. Le chirurgien répondit à ses observations : « Si je comptais bien ce qu'a coûté à mon père le talent dont je me suis servi pour ton fils, et les dépenses que je suis obligé de faire pour tenir ma maison, il est fort probable que je devrais te demander davantage ; ce qui m'en empêche, c'est que, dans notre pays, la concurrence de mes confrères a fait baisser le prix de mes soins. Tu es plus riche que moi, tu as de l'argent placé et je vis avec peine ».

encore ils ne satisfont qu'une très petite quantité de besoins physiques, intellectuels ou moraux[1].

714. Nous savons que l'utilité d'un objet matériel qui est à la portée de tout le monde n'a pas de valeur échangeable. — Il en est de même, dans le domaine de l'intelligence, de l'utilité qui ne peut pas ne pas se produire. Supposez une invention si claire, si précise, si facile à comprendre, qu'il suffise de la montrer pour que tout le monde la connaisse et puisse s'en servir, sans être obligé de se la procurer par voie d'échange ; il est évident que personne ne voudra faire de sacrifices pour une chose si facile à obtenir. Un acte de courage utile au pays, un acte de vertu qui l'honore et le moralise, n'ont pas de valeur en échange, bien que doués d'une immense utilité.

Quand le travail d'un savant, d'un artiste, fort utile d'ailleurs aux progrès des lumières, n'a pas d'utilité, et conséquemment pas de valeur en échange, le gouvernement intervient quelquefois, et justement, au nom de la société, pour constituer des brevets ou privilèges temporaires, pour donner des récompenses nationales[2], des dédommagements, des secours, etc. Dans le cas contraire, ce travail ne trouve aucun salaire, et le travailleur doit pouvoir vivre autrement. C'est là le fait d'un assez grand nombre d'hommes de mérite. Toutefois, quel que soit ce nombre, il est tout à fait exceptionnel en présence des centaines de millions de travailleurs plus modestes que l'on appelle simplement des ouvriers ou des employés.

### § 8. Le Salaire et l'Association. — Si le salaire peut disparaître. — Ouvriers et Employés participant aux Bénéfices.

714 (*a*). Plusieurs publicistes ont, dans ces derniers temps, considéré le *salariat* comme la continuation, avec progrès, du *servage*[3],

[1] Un chanteur est payé 100,000 francs ; s'il y avait dix chanteurs de même ordre, ils ne gagneraient peut-être pas 10,000 francs chacun. Voy. l'anecdote de Catherine et de la cantatrice (398).

[2] C'est ainsi que le Parlement anglais votait à la fin du dix-huitième siècle 30,000 livres à Jenner, inventeur de la vaccine, que les héritiers de Fulton recevaient 73,000 dollars, en 1845, des États-Unis, et que les Chambres de France ont voté de nos jours une pension à Daguerre, l'un des inventeurs de la photographie, à Pasteur pour ses découvertes de la fermentation.

[3] M. de Chateaubriand, entre autres, a dit : « Le salariat est la dernière transformation de la servitude. »



qui n'est lui-même que l'*esclavage* modifié, et ont avancé que l'association[1] devait moins produire « l'émancipation » du travailleur et remplacer le salariat par une condition, de nos jours, humiliante.

Une première remarque à faire, c'est que les systèmes d'association générale mis en avant pour remplacer radicalement l'état social actuel ne soutiennent pas la discussion[2]. Il ne peut donc s'agir que des divers modes d'association volontaire entre patrons et ouvriers, ou bien entre ouvriers.

Une seconde remarque à faire, c'est que s'il est vrai que le salariat soit un grand progrès sur le servage, ce n'est, en aucune façon, une situation du même ordre. Le serf est encore esclave ; mais le salarié n'est serf à aucun titre dans une profession soumise au régime de la libre concurrence et dans un pays où la liberté individuelle est respectée, dans l'ordre économique du moins.

En troisième lieu, le salaire, qui est le fait le plus général, n'a, ni par son origine, ni par sa nature, ni par sa forme, rien de dégradant. Comme l'intérêt, le loyer ou le fermage sont les parts fixées d'avance du possesseur du capital ou de la terre, il est la part fixe du travailleur, qui préfère une rémunération assurée et cède sa part aléatoire contre un salaire ; tout comme le capitaliste (propriétaire du travail antérieur) cède sa part aléatoire, éventuelle, contre un revenu fixe ou intérêt.

Nous pouvons ajouter que la substitution d'une quote-part éventuelle du profit de l'entreprise au salaire fixe ne pourra jamais être à l'avantage et à la convenance de l'ouvrier ou employé, que si ce dernier a de quoi vivre en attendant la réalisation des bénéfices ; en d'autres termes, s'il est quelque chose de plus qu'ouvrier, s'il est en même temps capitaliste.

Le salaire fixe a le grand avantage d'être une part certaine et anticipée (c'est-à-dire réalisée au fur et à mesure du travail fourni et des besoins), dont ne saurait se passer l'ouvrier à qui il est impossible de courir les chances de l'entreprise qui peut se solder en perte, et dont les résultats dans tous les cas se font attendre. Sous ce rapport et dans bien des circonstances, lorsque, notamment, le travailleur n'est pas suffisamment capitaliste, le salariat

[1] Nous avons parlé de l'association, des avantages qu'elle présente et des illusions qu'elle a fait naître (chap. XII).

[2] Voy. SOCIALISME, à la Table des matières.

présente des avantages réels sur l'association, qui par elle-même ne peut prévenir les chômages tenant à d'autres causes.

*La suppression générale du salariat, la prétendue émancipation du salariat par l'association, n'est donc qu'une exagération* de plus à ajouter à celles que nous avons signalées, La liberté de travailler, au mieux de son intérêt, pour vivre par le salaire ou autrement, si l'on peut, voilà la sérieuse émancipation de l'espèce humaine.

714 (*b*). Au surplus, en admettant que la transformation fût possible et que les ouvriers pussent courir les chances de la part éventuelle, il est douteux que leur situation en général fût améliorée par les associations ; car la concurrence, qui réduit leur part-salaire, réduirait leur part-bénéfice.

On a mis l'association en avant comme un remède aux inconvénients de la concurrence, mais les groupes d'ouvriers associés ne lutteraient-ils pas entre eux comme les entreprises plus individuelles ?

715. Le salaire a toutefois l'inconvénient de ne pas intéresser autant le travailleur au succès de l'entreprise ; et il est à désirer que l'esprit d'association fasse des progrès, — dans l'intérêt financier de l'ouvrier, pouvant arriver à gagner davantage, — dans l'intérêt de la production et de la société en général, — et dans l'intérêt de la moralité et de l'accord des classes productives. Or, l'expérience prouve que certains ouvriers, dans de certaines conditions, peuvent réunir leurs efforts et former des associations de travail desquelles ils retirent, outre le salaire courant, une part des bénéfices ; mais à condition qu'ils se soumettent à la direction des plus capables d'entre eux et que ces associations soient composées d'hommes d'élite pouvant vivre d'accord, laborieux, se laissant diriger, ayant une comptabilité régulière, etc.

Pour que ce progrès se fasse, il faut que le capital s'accroisse, et pour que le capital s'accroisse, il ne faut pas le traiter en adversaire, ainsi que l'ont fait, d'une manière bien illogique, pour ne pas dire plus, les écrivains qui ont présenté l'association aux ouvriers comme un moyen magique ou comme une panacée (chap. x et xxxi, § 4).

716. *Ouvriers et employés participant aux bénéfices.* — Une bonne manière de faire naître et de développer cet esprit d'association, c'est de convertir une partie du salaire en une quote-part ou tantième des bénéfices ; ou mieux, de formuler les augmentations de salaire en parts de bénéfices. L'expérience de divers établissements montre que c'est là une pratique non-seulement favorable aux ouvriers, mais encore aux entreprises elles-mêmes, au succès desquelles leurs agents intéressés concourent comme à leur œuvre propre.



717. En dernière analyse, et tout en reconnaissant les avantages de l'association, il faut conclure que ce n'est pas tant dans la transformation de l'ouvrier ou employé en *associé* proprement dit, mais dans sa transformation en *intéressé*, ou encore en travailleur à la *tâche*[1], et dans un développement du capital et de la production plus rapide que celui du nombre des hommes, — que se trouve l'augmentation du revenu du travail.

718. Dans le commerce, on intéresse assez souvent les employés, les principaux surtout, aux bénéfices de l'entreprise. — Ce moyen est plus rare dans les autres industries. Un petit nombre d'entrepreneurs industriels ou agricoles font participer leurs ouvriers aux bénéfices.

On trouve cependant quelques cas d'encouragement semblables dans les industries de la pêche, des mines et des travaux publics.

Les armateurs américains faisant le commerce avec la Chine ont l'habitude de donner à chaque matelot une partie du profit, et on attribue à cette circonstance leur bonne conduite et leur tranquillité. Il en est de même en Angleterre pour la pêche de la baleine, et dans d'autres pays, en Russie notamment, pour l'industrie de la pêche en général.

Les mines de Cornouailles sont exploitées par des groupes d'ouvriers, traitant avec l'agent du propriétaire et recevant un tant pour cent du prix du minerai ; c'est l'application du travail par association et à la tâche, dont on voit souvent des exemples dans les travaux auxquels donne lieu la construction des routes, des chemins de fer, etc. J.-S. Mill dit que, par l'intelligence, l'indépendance et l'élévation morale, les mineurs de Cornouailles sont au-dessus de la moyenne de la classe ouvrière en Angleterre[2].

[1] Le tâcheron est le plus énergique des travailleurs. — Le cultivateur propriétaire est le plus énergique des cultivateurs. — Le travail à la tâche a encore l'avantage de supprimer la surveillance et la police du maître. Quel contre-sens de la part des socialistes voulant supprimer le *marchandage*, c'est-à-dire la petite entreprise à la tâche !

[2] Voy. les exemples de divers modes d'association, dans les *Lettres sur l'organisation du travail*, in-8, 1848, par M. Michel Chevalier, lettre xiv.

Les établissements dans lesquels on consomme du combustible sont arrivés à des économies notables en donnant aux chauffeurs une partie de l'économie obtenue. Le résultat a été le même avec les chauffeurs de locomotives.

### § 9. Le salaire et le travail des femmes et des enfants.

719. Les salaires des *femmes* sont régis par les mêmes lois ; ils haussent ou baissent par les mêmes causes que ceux des hommes.

Mais lorsque les femmes sont occupées aux mêmes travaux en concurrence avec les hommes, elles font baisser les salaires par une double cause : d'abord, parce qu'elles augmentent l'offre des bras ; en second lieu, parce que, vivant à moindres frais, elles ont tendance à céder leur travail à des conditions inférieures. Leur introduction ressemble à celle d'une machine nouvelle ou d'un procédé plus économique[1].

Est-il besoin de dire que dans un pays libre la concurrence par les femmes est de droit, et que les ouvriers qui réclament l'exclusion des femmes de leur industrie revendiquent un odieux privilège et sont dupes d'une illusion ?

Dans tout pays, les femmes se livrent à de nombreux travaux ; elles partagent les fatigues avec les hommes dans les mêmes métiers et dans une certaine proportion, ou bien elles accaparent certaines professions. Par suite de changements dans la réglementation du passé et du retour vers la liberté des professions, ou par suite d'un changement de mœurs, d'une autre division du travail, d'une meilleure instruction des filles, de l'augmentation de population, d'une crise et du besoin, il peut se faire que les femmes s'occupent d'un plus grand nombre de travaux, — comme aussi, par suite de circonstances inverses, il peut se faire qu'un plus grand nombre de femmes restent dans le sein de la famille, s'occupant du ménage, des soins domestiques, de l'éducation des enfants et des travaux d'intérieur, pendant que le mari, le frère ou le père travaillent aux champs ou à l'atelier. Dans ce dernier cas, il y a un vrai progrès pour la société. Certes, il est heureux que les femmes trouvent à travailler comme les hommes, qu'elles aient pour elles celles des professions qui conviennent le mieux à

[1] Voy. plus loin, chap. XXXI, § 5, la baisse des salaires des femmes exerçant deux professions.



leurs aptitudes ; mais il est encore plus heureux que les femmes ainsi obligées de vivre du métier d'ouvrières ou d'employées soient le moins nombreuses possible. Quoi qu'il en soit, le salaire des femmes peut être considéré comme un assez bon thermomètre de l'état d'aisance et de moralité d'une population.

L'introduction des *enfants* dans les ateliers produit les mêmes effets économiques que celle des femmes. — Cette introduction est naturelle. Le pauvre doit de bonne heure se former à la dure loi du travail ; mais il est à désirer que cette introduction se fasse le plus tard possible, après un certain développement physique, intellectuel et moral, et que la famille ne soit pas obligée de compter sur le produit du travail de l'enfant.

Ici surgit la question de la réglementation de la durée du travail dans les manufactures. (Voy. plus loin, au chap. XXXI, § 6.)

719*. La question des salaires est exposée dans tous les traités généraux d'économie politique. — J.-S. Mill particulièrement lui a donné beaucoup de développement. Dans ses *Principes*, on trouve des aperçus lumineux sur le salariat et l'association. — Voy. le chap. XIV des *Harmonies économiques* de Bastiat, 2e édition et le *Cours d'écon. polit.* de M. de Molinari, vol. I.

Plusieurs économistes ont fait sur les salaires des traités spéciaux : Torrens (*on Wages...*, in-8, 1834) ; — M. Mac-Culloch, *Essay...*, in-8, 1828, 2e édit., 1854) ; — M. Carey (*Essay...*, in-8, 1833) ; — N. Senior (*Lettres...*, 1830, in-12) ; — Ch. Le Hardy de Beaulieu (*Du Salaire*, in-12, 1859, 2e édit., 1862, etc.). Ce dernier écrit, traitant de la question générale de la condition des classes ouvrières sous ses divers aspects, est l'œuvre méritoire, à tous égards, d'un ami dévoué de la science et de l'humanité, dont le malheur (M. de Beaulieu était devenu aveugle) n'a pas ralenti le zèle et a peut-être même affermi le jugement. — Le savant agronome allemand de Thünen s'est proposé de déterminer, à l'aide des observations et du calcul, le salaire naturel dans son rapport avec l'intérêt et le salaire, dans son ouvrage intitulé : *der Isolirte Staat*, 1826 et 1850, publié en français sous ce titre : *Rech. sur l'influence que le prix des grains, la richesse du sol et les impôts exercent sur les systèmes de cultures*, trad. par M. J. Laverrière, 1851, in-8. — Nous avons refondu notre mémoire (*Études sur les profits et les salaires*, in-8, 1847), lu à l'Académie des sciences morales et politiques, dans ce chapitre et dans le chapitre XXXI, où nous considérons parallèlement les Profits et les Salaires, après avoir étudié l'Intérêt et le Bénéfice.

Il est inutile de faire remarquer au lecteur que dans ce chapitre, comme dans le courant de ce Traité, nous avons en vue les sociétés avancées dans lesquelles le travail est généralement libre (sauf les exceptions provenant d'abus et monopoles) ; mais plusieurs des considérations qui y sont consignées se rapportent aussi aux sociétés dans

lesquelles le travailleur est encore esclave ou serf et aux diverses professions dans lesquelles les travailleurs sont rétribués par voie d'autorité et au moyen de tarifs fixés par le législateur.

Sur le *Salaire des femmes*, voy. les *Observ. sur les classes ouvrières*, par Th. Fix, in-8, 1846; — *l'Ouvrière*, par M. Jules Simon, in-8, 1861; — *l'État moral des populations ouvrières et le taux des salaires*, — *la Question ouvrière au* XIXe *siècle*, — *le Travail des femmes*, par M. Paul Leroy-Beaulieu, 3 vol. in-18, 1862, 1872, 1873.

Sur l'Association, voy., outre le chap. XI, ce qui est dit au chap. XIV, § 4, sur le Métayage.

---

## CHAP. XXIX. — L'INTÉRÊT, LE LOYER OU LE REVENU DU CAPITAL

I. L'Intérêt du Capital en général. — Éléments qui le composent. — II. Causes générales de la variation de l'Intérêt. — III. Circonstances générales. — IV. Légitimité du taux de l'Intérêt. — Historique des doctrines sur l'Usure. — V. Des lois limitatives du taux de l'intérêt. — De l'usure selon les lois actuelles.

### § 1. L'Intérêt du Capital en général. — Éléments qui le composent.

720. En traitant du *Salaire* du travail dans le chapitre précédent, nous avons beaucoup éclairci les questions relatives à l'INTÉRÊT OU LOYER du capital; car la hausse et la baisse de l'Intérêt dépendent en général des mêmes causes que la hausse et la baisse des Salaires.

Les économistes anglais ont désigné, en général, par *Profit*, à l'exemple d'Adam Smith, le revenu du Capital, comprenant le Salaire de l'entrepreneur et le Bénéfice. Divers économistes français ont adopté ce sens. J.-B. Say l'a en outre étendu quelquefois en en faisant le synonyme de Revenu; c'est ainsi qu'il a dit : « Le possesseur de facultés industrielles retire les profits industriels; le possesseur de capital, les profits capitaux; les possesseurs de fonds de terre, les profits territoriaux ». Dans les éditions précédentes de ce Traité [1], nous avions fait nos efforts pour préciser le sens de ce terme important en le limitant au revenu du capital. Depuis, l'expérience de l'enseignement et des discussions nous ont convaincu qu'il y aurait tout avantage, pour éviter les confusions dans un sujet si délicat et si vivement débattu



de nos jours, à prendre l'expression de **Profit** dans son sens usuel (en français comme en anglais), c'est-à-dire dans celui de son synonyme *Bénéfice*, et à ne désigner le revenu du capital que par les mots de *loyer* ou d'*intérêt*, qui sont synonymes de **Loyer** [1] quand il s'agit d'un Capital engagé, et d'**Intérêt** quand il s'agit d'un Capital circulant ou d'un Capital évalué en espèces [2].

720*. Les capitaux s'évaluent en monnaie, et l'intérêt des capitaux s'évalue à tant pour cent; d'un autre côté, ce tant pour cent ou *taux* [3], qui n'est autre chose que le *prix courant* des capitaux, dans des circonstances données, porte aussi le nom d'Intérêt; toutefois, cette même appellation du revenu et du prix du revenu évalué à tant pour cent ne peut donner lieu à aucune confusion [4].

Mais l'intérêt du capital s'est souvent appelé l'*intérêt de l'argent*, et cela a donné lieu à des confusions et à de faux points de vue. Le Numéraire n'est qu'une minime fraction du capital. Si les capitaux sont évalués en monnaie, ils ne sont pas du numéraire. Dans les transactions de crédit ou de prêt, les capitaux sont souvent mis sous forme provisoire de Numéraire ou de signes représentatifs; mais outre que les signes représentatifs ne sont pas du numéraire, cette situation dure peu et les espèces ou les signes ne tardent pas à être échangés contre des matières premières, des outils, etc. Si l'or ou l'argent n'existaient pas, si toutes les transactions se faisaient en nature, l'intérêt du capital ne s'en produirait pas moins, comme cela ressort de l'analyse suivante. — Pour éviter les confusions, il faut faire signifier à la formule *intérêt de l'argent*, non l'intérêt en général (selon le préjugé mercantile), mais spécialement le prix de l'usage ou loyer des monnaies et de leurs suppléants les signes représentatifs usuels, le billet de Banque particulièrement.

721. L'intérêt n'a pas une base unique; en l'analysant avec attention, nous y avons remarqué cinq éléments bien distincts :

1° Le *Loyer* proprement dit, — compensation que l'emprunteur donne au prêteur (valeur pour valeur, service pour service),

[1] Ainsi que dans un Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques (719).

[2] *Locarium*, en basse latinité, droit féodal.

[3] Anciennement le *denier :* le 5 pour 100 correspond au denier vingt (vingtième), etc.

[4] Faisons aussi remarquer que, dans cette locution *part d'intérêt*, Intérêt est synonyme de Bénéfice.